

**Création de S.A.R.L. - Attestation de blocage du capital social**

La banque ci-après :

BANQUE CIC NORD OUEST CIC BARENTIN 4 RUE DU GENERAL GIRAUD 76360 BARENTIN  
déclare et atteste avoir reçu la somme de 1 000 €.

M. FELL Jason et M. ANDRE Julien, gérants de la société A ET F COUVERTURE, S.A.R.L. actuellement en cours de formation dont le siège social se situe 141 ROUTE DE GRETOT 76570 HUGLEVILLE EN CAUX, déclarent sous leur seule responsabilité, que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital correspondant aux apports en numéraire, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des associés.

|                 |                                                                 |
|-----------------|-----------------------------------------------------------------|
| 1er associé     | M. FELL Jason, 141 Route de Gretot 76570 HUGLEVILLE EN CAUX     |
| Nombre de parts | 1                                                               |
| Montant versé   | 500 €                                                           |
| 2e associé      | M. ANDRE Julien, 21 Rue de la petite Plaine 76760 ECTOT L'AUBER |
| Nombre de parts | 1                                                               |
| Montant versé   | 500 €                                                           |

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. A défaut de ce certificat, elle pourra être débloquée, conformément à l'article L223-8 du code de commerce :

- soit entre les mains du mandataire qui sera désigné par l'ensemble des associés,
- soit sur décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 27 septembre 2024

Le déposant

("lu et approuvé" + signature)

JST06

Lu et approuvé Fell Jason  
fell

Lu et approuvé André Julien

M. Nicolas MARDOC

Chargé d'Affaires Professionnels

